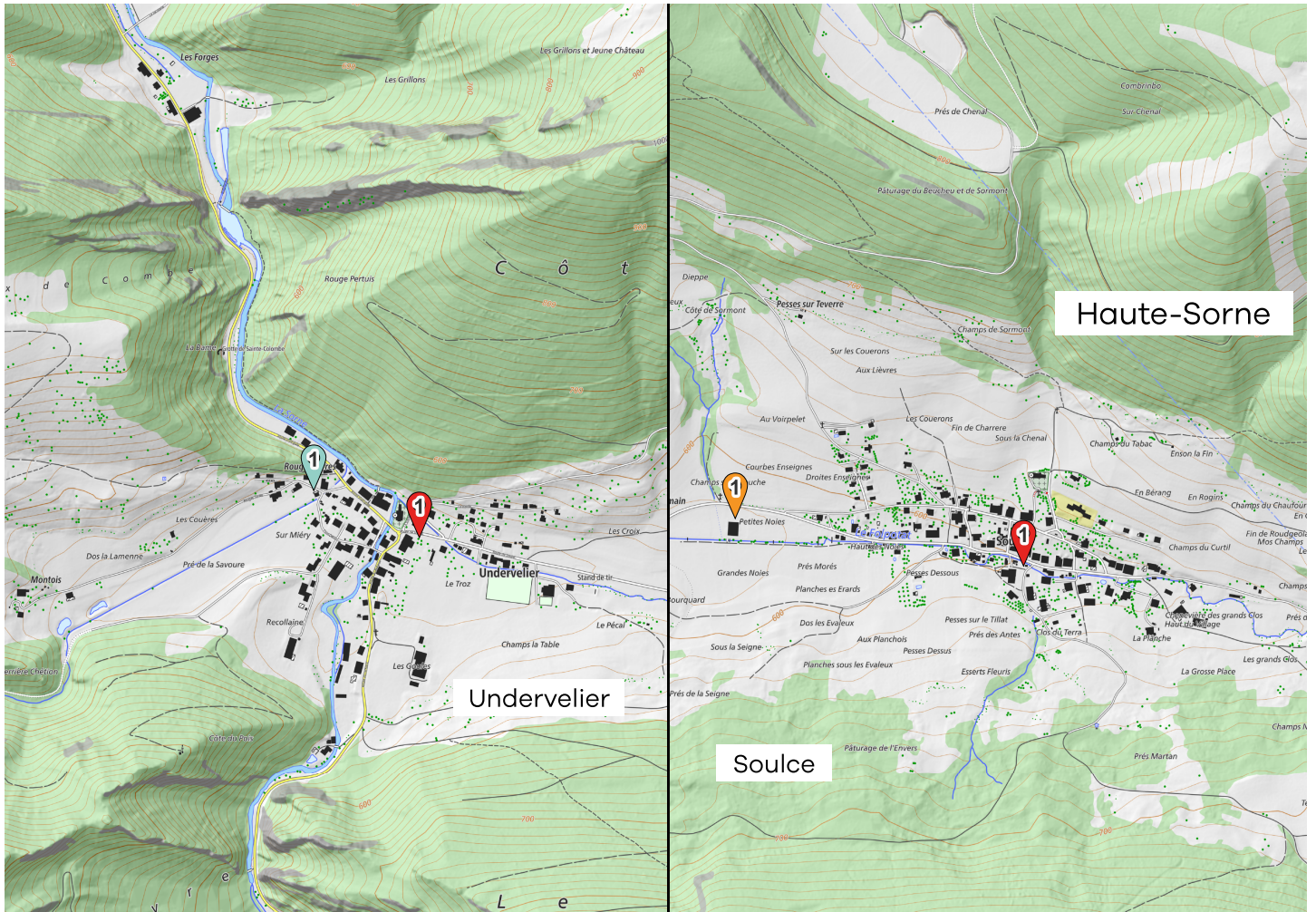





2025

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



 Conteneur  Point de collecte papier/carton  Ecopoint

Données swisstopo 10.2023



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Haute-Sorne
Soulce

 **SEOD**
SYNDICAT DE GESTION DES DÉCHETS
DE DELÉMONT ET ENVIRONS



Informations **générales**



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

Ma contribution financière

- À l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

Mes écopoints

Dépôt les jours ouvrables de 07h00 à 12h00, de 13h30 à 19h00. Le samedi, ouverture de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

1 - Undervelier, Hangar des Pompes, Rouges-Terres 1 : verre, boîtes de conserve/alu, textiles, capsules Nespresso.

Papier/carton : Soulce, Halle des fêtes (situation provisoire).

Huiles végétales et minérales : Bassecourt, rue du Vieux Moulin 23, à proximité du local voirie, à côté des moloks.

Cartons volumineux ou volume important de papier/carton : écopoint des Grands Prés à Bassecourt et écopoint CCSC à Courfayvre, presse en self-service.

Informations sur les conteneurs semi-enterrés (Moloks®) installés dans la commune

Horaires

Les sacs à ordures officiels sont à déposer dans les containers semi-enterrés "Moloks®", les jours ouvrables de 6h00 à 20h00.

Pour les "Moloks®" placés dans un écopoint, leur utilisation est soumise à l'horaire de l'écopoint, soit : du lundi au vendredi de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Contact et infos

Commune de Haute-Sorne

Service technique
Rue de la Fenatte 14
2854 Bassecourt
+41 (0)32 427 08 60
tec@haute-sorne.ch
www.haute-sorne.ch/fr/Vivre/Dechets.html

Déchetterie communale

Place du silo à sel à Glovelier : déchets inertes, ferraille, papier, carton, sagex blanc, cendres de bois, appareils électriques.
Collecte le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h00 et le samedi de 8h à 11h30, selon le calendrier.

SEOD

Dates d'ouverture des samedis 2025: 8h30 à 11h30 :

- le 12 et le 26 avril ;
- le 10 et le 24 mai ;
- le 7 et le 21 juin ;
- le 5 et le 19 juillet ;
- le 2, le 16 et le 30 août ;
- le 13 et le 27 septembre ;
- le 11 et le 25 octobre ;
- le 8 novembre.

Sous réserve de modifications. Infos détaillées sous www.seod.ch.

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012
Aux heures de bureau (tarif local)





2025

Calendrier

Haute-Sorne - Soulce

Début des tournées : 06h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						
M				1		
M 1	Nouvel An			2		
J 2	Saint Berchtold			3	1 Fête du travail	
V 3	Conteneurs pucés			4 Conteneurs pucés	2 Conteneurs pucés	
S 4		1	1	5	3	
D 5		2	2	6	4	1
L 6		3	3	7	5	2
M 7		4	4	8	6	3
M 8		5	5	9	7	4
J 9		6	6	10	8	5
V 10		7	7	11	9	6 Conteneurs pucés
S 11		8	8	12	10	7
D 12		9	9	13	11	8 Pentecôte
L 13		10	10	14	12	9 Lundi de Pentecôte
M 14		11	11	15	13	10
M 15		12	12	16	14	11
J 16		13	13	17 Conteneurs pucés	15	12
V 17	Conteneurs pucés	14 Conteneurs pucés	14 Conteneurs pucés	18 Vendredi Saint	16 Conteneurs pucés	13
S 18		15	15	19	17	14
D 19		16	16	20 Pâques	18	15
L 20		17	17	21 Lundi de Pâques	19	16
M 21		18	18	22	20	17
M 22		19	19	23	21	18
J 23		20	20	24	22	19 Fête-Dieu
V 24	Conteneurs pucés	21 Conteneurs pucés	21 Conteneurs pucés	25 Conteneurs pucés	23 Conteneurs pucés	20 Conteneurs pucés
S 25		22	22	26	24	21
D 26		23	23	27	25	22
L 27		24	24	28	26	23 Commémoration du plébiscite jurassien
M 28		25	25	29	27	24
M 29		26	26	30	28	25
J 30		27	27		29 Ascension	26
V 31	Conteneurs pucés	28 Conteneurs pucés	28 Conteneurs pucés		30 Conteneurs pucés	27 Conteneurs pucés
S			29		31	28
D			30			29
L			31			30
M						



Calendrier

Haute-Sorne - Soulce

Début des tournées : 06h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L			1			1
M 1			2			2
M 2			3	1		3
J 3			4	2		4
V 4	Conteneurs pucés	1 Fête nationale Suisse	5 Conteneurs pucés	3 Conteneurs pucés		5 Conteneurs pucés
S 5		2	6	4	1 La Toussaint	6
D 6		3	7	5	2	7
L 7		4	8	6	3	8
M 8		5	9	7	4	9
M 9		6	10	8	5	10
J 10		7	11	9	6	11
V 11		8	12	10	7	12
S 12		9	13	11	8	13
D 13		10	14	12	9	14
L 14		11	15	13	10	15
M 15		12	16	14	11	16
M 16		13	17	15	12	17
J 17		14 Conteneurs pucés	18	16	13	18
V 18	Conteneurs pucés	15 Assomption	19 Conteneurs pucés	17 Conteneurs pucés	14 Conteneurs pucés	19 Conteneurs pucés
S 19		16	20	18	15	20
D 20		17	21	19	16	21
L 21		18	22	20	17	22
M 22		19	23	21	18	23
M 23		20	24	22	19	24 Conteneurs pucés
J 24		21	25	23	20	25 Noël
V 25	Conteneurs pucés	22 Conteneurs pucés	26 Conteneurs pucés	24 Conteneurs pucés	21 Conteneurs pucés	26
S 26		23	27	25	22	27
D 27		24	28	26	23	28
L 28		25	29	27	24	29
M 29		26	30	28	25	30
M 30		27		29	26	31 Conteneurs pucés
J 31	Conteneurs pucés	28		30	27	
V		29 Conteneurs pucés		31 Conteneurs pucés	28 Conteneurs pucés	
S		30			29	
D		31			30	
L						
M						



Comment bien trier ?

Les types de déchets



Ordures ménagères sacs SEOD
 "Moloks"[®] : les jours ouvrables de 6h00 à 20h00.
 "Moloks"[®] placés dans un écopoint : du lundi au vendredi de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.



Papier et carton
 À déposer aux écopoints aux heures autorisées ou à apporter à la déchetterie du silo à sel à Glovelier lors des collectes mensuelles.



Verre
 À déposer aux écopoints aux heures autorisées. À trier selon les couleurs.



Aluminium et boîtes de conserve
 Aluminium et boîte de conserve mélangés, à déposer aux écopoints aux heures autorisées.



Textiles et chaussures
 À déposer propres, dans des sacs fermés, aux écopoints aux heures autorisées ou chez Caritas Jura SA, à Delémont.



Capsules Nespresso (aluminium)
 À mettre avec les ordures ménagères ou à rapporter aux points de vente ou à déposer aux écopoints aux heures autorisées.



Huiles minérales et végétales
 Point de collecte centralisé, situé à la rue du Vieux Moulin 23 à Bassecourt, à côté du local voirie, aux mêmes horaires que les écopoints.



Ferraille (objets métalliques)
 À apporter à la déchetterie du silo à sel à Glovelier lors des collectes.



Appareils électriques et électroniques
 À apporter à la déchetterie du silo à sel à Glovelier lors des collectes mensuelles. Appareils producteurs de froid exclus.



Déchets inertes (petites quantités)
 À apporter à la place du silo à sel à Glovelier lors des collectes. Voir détails au dos de la brochure.



Sagex
 À apporter à la déchetterie du silo à sel à Glovelier lors des collectes. Seul le polystyrène expansé (EPS) est accepté (sagex blanc).



Cendres de bois
 À apporter à la place du silo à sel à Glovelier lors des collectes.



Déchets compostables ménagers
 Y compris marc café, restes de repas cuits SANS VIANDE, SANS OS et SANS POISSON, vieux pain, branches (fagots l. max. 1,5m / Ø 40 cm). Exclu: sacs compost, plantes envahissantes, litières, cendres.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures
 Restes de repas sans viande, sans os et sans poisson, vieux pain, fromage, pâtes. À mettre avec les déchets compostables. Os, viande, poisson via ordures ménagères.



Déchets encombrants combustibles
 Un déchet encombrant est **non recyclable** et il ne peut **pas être contenu dans un sac 110 lt**. Les parties métalliques doivent être enlevées.



Bois
 Hormis les meubles qui sont à mettre avec les déchets encombrants combustibles, tout autre bois est à éliminer par l'intermédiaire du SEOD à Boécourt selon les tarifs en vigueur.



Piles et accumulateurs
 À rapporter aux points de vente.



Médicaments
 À rapporter aux points de vente.



CD
 À rapporter dans les points de vente ou à mettre avec les ordures ménagères dans des sacs à ordures officiels.



Emballage cadeau
 À mettre avec les ordures ménagères dans des sacs officiels.



PET
 À rapporter dans les points de vente.



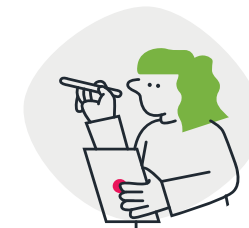
Berlingots / Briques à boissons
 À rapporter dans les points de vente ou à mettre avec les ordures ménagères dans des sacs à ordures officiels.



Flacons en plastique avec bouchon
 À rapporter dans les points de vente ou à mettre avec les ordures ménagères dans des sacs à ordures officiels.



Dépouilles d'animaux
 À apporter au centre de déchets carnés à Soyières. Ouvert de lundi à samedi de 9h30 à 11h30. Tél. 032 422 13 94. Interdit de les enterrer.



Tubes lumineux (néon) / LED
 À rapporter aux points de vente. Fondation SENS, www.erecycling.ch, tél. 043 255 20 00.



Pneus
 À rapporter dans les points de vente.



Déchets spéciaux des ménages
 À apporter à Recyplus Entsorgung AG - Zone Industrielle - Rue St-Henri 2 - 2800 Delémont, 3e mardi du mois de 16h à 18h. Pour plus d'info www.jura.ch/env.



Cartouches d'encre pour imprimantes
 À rapporter dans les points de vente ou à mettre avec les ordures ménagères dans des sacs à ordures officiels.



Plastiques agricoles
 Plastiques agricoles y compris balles rondes à éliminer au SEOD à Boécourt selon les tarifs en vigueur.



Aérosols
 À mettre avec les ordures ménagères dans des sacs officiels ou à déposer aux écopoints aux heures autorisées s'il s'agit d'aluminium recyclable. Si symbole de danger, avec les déchets spéciaux.

Les nouveaux écopoints sont entrés en service le 3 mai 2024

En matière de respect des installations, les constats sont satisfaisants. Très peu d'intervention de nettoyage ou de remise en état des sites ont été nécessaires jusqu'à présent, à cette exception près au sujet du papier traité par destructeur de document. En effet, les containers aériens ne sont pas adaptés pour recevoir de tels déchets. Il en résulte passablement de résidus, souvent laissés sur place.

Ce type de déchet peut aisément être déposé dans les bennes lors des collectes mensuelles du silo à sel. En effet, ces dernières peuvent recevoir des contenants de grande dimension.

En plus de la presse à papier/carton de l'écopoint des Grands Prés, une seconde équipe désormais le site de Courfaivre, au CCSC. Elles sont principalement destinées aux volumes importants de carton ainsi qu'aux cartons de grandes dimensions. A ce sujet, il s'agit de privilégier une découpe des grands cartons à un pliage qui est régulièrement à l'origine de problèmes techniques de ces machines entièrement automatiques.

Rappelons en outre qu'aucune manipulation des boutons de commande n'est requise pour l'utilisation des presses.

Pour finir, au sujet de la valorisation du papier/carton, il s'avère important de rappeler également que le papier/carton souillé, gras, peint, (cartons à pizza) les Tetra Pack et le papier cadeau ne sont pas admis. Ils doivent être éliminés via les ordures ménagères.

Le non-respect des horaires d'utilisation des installations dédiées à la collecte des déchets, ainsi que toutes les autres infractions aux règles sont susceptibles de faire l'objet de sanctions.

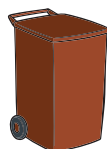
Les autorités communales vous remercient par avance pour votre diligence.

Mémo tri des déchets



« Je respecte les horaires pour préserver la tranquillité des riverains des écopoints »

Déchets verts : règles d'usage



Pour rappel, les containers bruns sont réservés exclusivement à la collecte des déchets verts.

Il est important de veiller à ce que **le container soit fermé** lors du dépôt au bord de la chaussée, faute de quoi, le déchargement dans le camion n'est pas possible et risque d'endommager le container. En cas de température négative, il se peut que le contenu du container soit gelé ce qui rend impossible sa vidange.

Les containers doivent être amenés au bord de la route au plus tard à 6h00, le jour du ramassage. Ils ne peuvent pas demeurer à cet endroit à l'année.

Les déchets verts se trouvant dans des contenants autres que les containers officiels (sac poubelle, big bag ou autres) **ne sont plus ramassés**. Seuls les fagots ficelés de maximum 150 cm de long et de 40 cm de diamètre sont encore admis et pris en charge.

Suite à la mise en service de la centrale Biogaz à Courtemelon, les restes de repas, sans viande, sans os et sans poisson, sont admis. Toutes formes de litières d'animaux sont exclues.

Nous vous informons que les containers bruns officiels SEOD sont garantis cinq ans et qu'ils peuvent être acquis à la commune qui se chargera de la livraison à domicile.

Contact

Les Services techniques communaux se tiennent à votre disposition au 032 427 08 60 pour tout complément d'information et vous remercient par avance pour l'attention que vous accordez à ce document.

Mémo *tri des déchets*

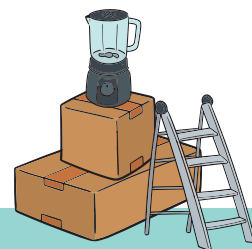
La déchetterie à votre service jusqu'à l'ouverture du Centre de collecte et de valorisation à Delémont

Chaque mois, une collecte de déchets est organisée à la place du Silo à sel à Glovelier. Les types de déchets collectés sont :

- le papier et le carton (non triés) ;
- la ferraille (objets métalliques) ;
- le sagex blanc ;
- les appareils électriques et électroniques ;
- les cendres de bois ;
- les déchets inertes (max. 20 lt/personne, hors déchets de construction).



Les appareils à production de froid, tels que les réfrigérateurs, congélateurs et climatiseurs ne sont pas repris. Ils doivent être recyclés via une filière permettant la récupération du gaz.



Nous vous informons qu'il est formellement interdit de se servir d'objets déposés dans les bennes.

Cela va à l'encontre du souhait du déposant et cet acte est assimilable à un vol.

Le ramassage des déchets encombrants

Les déchets encombrants sont ceux :

- qui n'entrent pas dans un sac à ordures **110 lt** officiel ;
- d'une longueur maximale de **2 mètres**, d'un poids maximal de **50 kg** par objet et de dimension supérieure à 50x50x50cm ;
- qui ne contiennent **pas de partie métallique**.

Ils sont à disposer en bordure des voies publiques le jour de la tournée ou dans les endroits prévus à cet effet, au plus tard à 6h00.

Ne sont pas collectés :

- les déchets de **construction** et de **déconstruction** ;
- tout objet comportant des parties métalliques ;
- les appareils électroménagers et électroniques ;
- les cartons, le verre, le sagex, les déchets inertes, la ferraille, les palettes et le bois non issu de meubles ;
- les emballages plastiques ainsi que les boîtes de lessives.



Lorsqu'une maison doit être vidée, il convient de prendre contact avec l'administration communale ou avec une entreprise privée.

La tournée de ramassage des encombrants n'est pas prévue à cet effet.

Il est dans l'intérêt de tous de respecter les dispositions prévues. Les travaux qui doivent être entrepris consécutivement au comportement des contrevenants engendrent des frais supplémentaires qui doivent être couverts par la taxe de base annuelle. Les dépôts non conformes seront identifiés et sanctionnés.

Les dépositaires dont les déchets n'ont pas été ramassés ont la responsabilité de les reprendre et de les évacuer par un autre moyen sous peine d'amende.